



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



**CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE TRADUCTEURS
SESSION 2017**

COMBINAISON LINGUISTIQUE
Langue A : anglais – Langue B : français
Langue C : allemand, espagnol, italien ou russe



ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1 DU 11 JANVIER 2017



Rédaction en **anglais** d'une note de synthèse à partir d'un dossier constitué de textes à caractère politique ou économique se rapportant à des faits contemporains, rédigés en français



(Durée : 4 heures - Coefficient : 5)

REMARQUES IMPORTANTES :

- les copies doivent être rigoureusement anonymes et ne comporter aucun signe distinctif ni signature, même fictive, sous peine de nullité.
- le candidat s'assurera, à l'aide de la pagination, qu'il détient un sujet complet de 20 pages.
- l'usage de tout dictionnaire ou lexique est formellement interdit.

TOUTE NOTE INFÉRIEURE À 8 SUR 20 EST ÉLIMINATOIRE

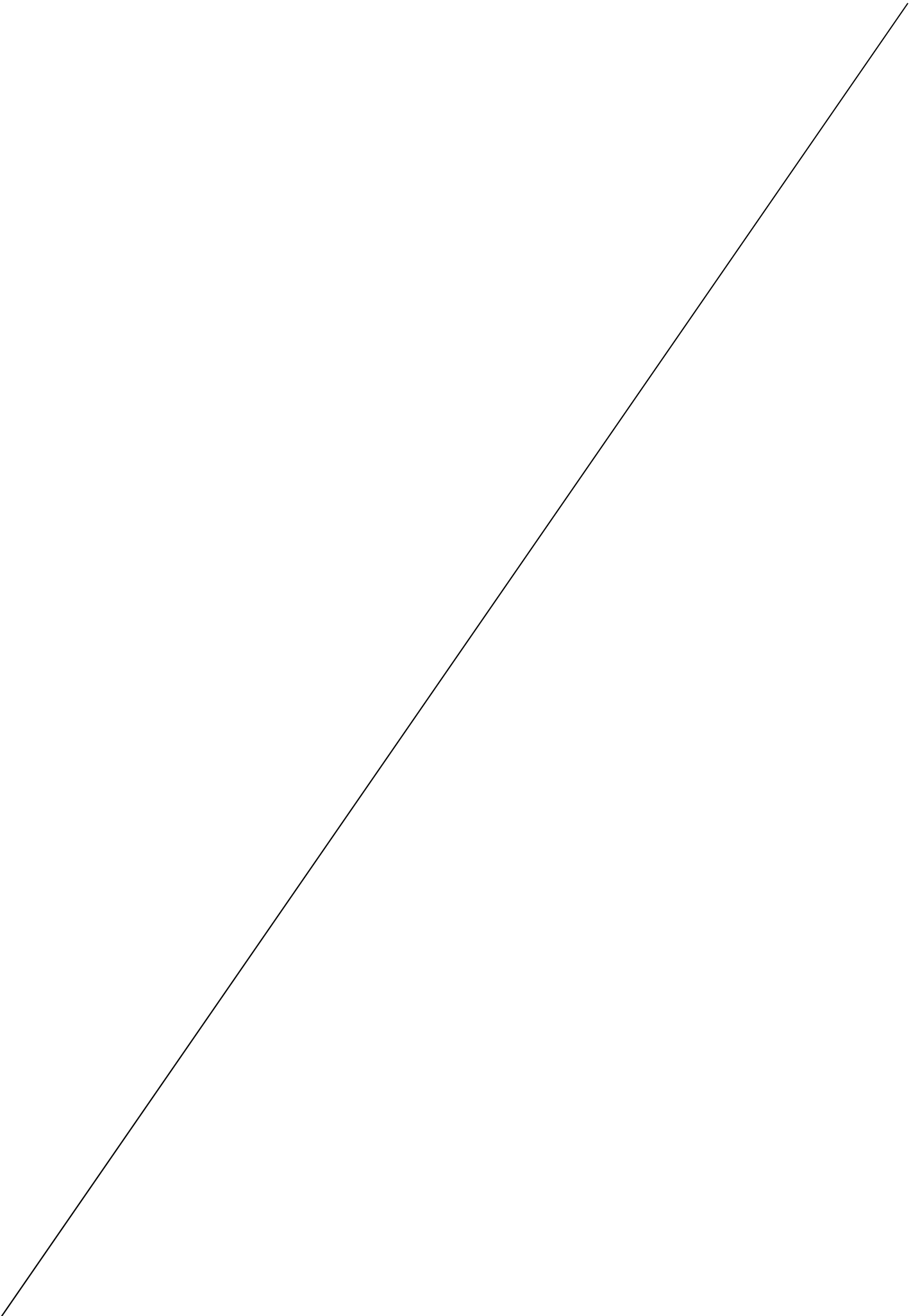
Note de synthèse

A partir des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse de 3 à 4 pages (environ 750 mots) en anglais sur le sujet suivant :

“What measures has the French government taken to bring the deficit down below 3% of GDP by 2017 (and keep it there), and how likely is it to achieve this objective?”

Documents joints

N° 1	Programme de stabilité 2016-2019 (Extrait - Ministère de l'économie et des finances – 15/04/2016)	Pages 2 et 3
N° 2	Orientations générales et équilibre budgétaire du projet de loi de finances pour 2017 (Ministère de l'économie et des finances – 28/09/2016)	Page 4
N° 3	Comment Bercy compte ramener le déficit sous les 3 % en 2017 (Par Jean-Christophe Chanut et Jean-Yves Paillé – <i>La Tribune</i> – 15/04/2015).....	Pages 5 et 6
N° 4	France : le déficit public restera au-dessus de 3 % du PIB en 2016 et 2017 (Coe-Rexecode - Centre d'observation économique et de Recherche pour l'Expansion de l'économie et le Développement des Entreprises– 29/09/2016).....	Page 7
N° 5	La règle des 3 % de déficit budgétaire ne plaît pas aux partis politiques français (LCI – 01/10/2016)	Page 8
N° 6	Déficit public : la France fait moins bien que ses voisins européens (Par Cyrille Pluyette – <i>Le Figaro</i> – 27/04/2016)	Pages 9 et 10
N° 7	Déficits publics : pour Bruxelles, Paris peut repasser sous la barre des 3 % du PIB en 2017 (Par Cécile Ducourtieux – <i>Le Monde Economie</i> – 09/11/2016).....	Pages 11 et 12
N° 8	La France ne passera pas sous les 3 % de déficit en 2017, estime Bruxelles (Source AFP – <i>Les Echos</i> – 04/02/2016)	Page 13
N° 9	La Cour des comptes doute des prévisions de réduction du déficit public du gouvernement (Par Patrick Roger – <i>Le Monde</i> – 29/06/2016)	Pages 14 et 15
N° 10	La France réduit ses dépenses publiques plus vite que prévu (Par Patrick Roger – <i>Le Monde</i> – 25/03/2016)	Pages 16 et 17
N° 11	La France devrait repasser sous la barre des 3% de déficit en 2017 (Source AFP – <i>Libération</i> – 09/11/2016)	Page 18
N° 12	2017: pourquoi droite et gauche ont déjà fait une croix sur les 3 % de déficit (Par Julie Thoin-Bousquié – <i>L'Express</i> – 14/10/2016)	Pages 19 et 20



Programme de stabilité 2016-2019

Ministère de l'économie et des finances – 15/04/2016

1. Vue d'ensemble

Ce programme de stabilité trace les grandes lignes de la stratégie de finances publiques de la France pour les années 2016-2019. Il précise le cadrage économique retenu par le Gouvernement et fixe les principaux objectifs de son action : le redressement de l'économie française et la poursuite de l'assainissement de ses comptes publics.

En 2015, les objectifs budgétaires ont été dépassés. Le déficit public poursuit sa baisse : il a été ramené à 3,5 % du PIB et aura ainsi été divisé par deux depuis le pic de la crise en 2009. Hors crédits d'impôt, la dépense publique a progressé de 0,9 % en valeur, soit le plus faible rythme d'augmentation de ces dernières décennies. Pour la première fois depuis 2009, le taux de prélèvements obligatoires a baissé. La France a fait preuve de sa capacité à assainir ses comptes publics par une maîtrise accrue de ses dépenses, dont la part dans le PIB a diminué, tout en finançant les priorités du Gouvernement et en baissant les prélèvements obligatoires.

Cette dynamique de redressement des finances publiques sera poursuivie en respectant la trajectoire de réduction des déficits prévus, pour accompagner la reprise en cours de l'activité économique et financer les priorités du Gouvernement.

La croissance s'est installée sur des bases solides en 2015. Les ménages voient leur pouvoir d'achat progresser fortement, grâce à la politique de modération fiscale et à la baisse du prix du pétrole, et en conséquence la consommation a gagné en dynamisme. Après 3 années successives de baisse de l'impôt sur le revenu, ce sont 12 millions de foyers fiscaux en 2016, soit deux tiers des contribuables, qui auront vu leur impôt baisser, représentant un gain total de pouvoir d'achat de 5 milliards d'euros. Les entreprises voient leurs marges se redresser, portées par les mesures fiscales, et bénéficient de taux d'intérêt bas, créant un environnement favorable à une accélération l'investissement. Au total en 2016, 34 milliards d'euros d'allègements fiscaux et sociaux au bénéfice des entreprises sont déjà effectifs, après 24 milliards l'an passé. L'économie française a renoué avec les créations d'emploi dans le secteur privé en 2015, à un rythme qui devrait s'accélérer grâce au renforcement de la reprise et au déploiement du plan d'urgence pour l'emploi.

Les hypothèses macroéconomiques retenues l'an dernier sont maintenues. Après une progression de 1,2 % l'an dernier, la prévision de croissance, sur laquelle se fonde la trajectoire de finances publiques, est toujours de 1,5 % pour les années 2016 et 2017. La nouvelle baisse du prix du pétrole se traduit, en revanche, par une inflation à nouveau quasiment nulle cette année.

Après le respect des objectifs de la loi de programmation en 2014 et 2015, **les cibles de déficit public sont inchangées à 3,3 % du PIB en 2016, puis 2,7 % en 2017.** Les ratios de dépense publique et de prélèvements obligatoires rapportés au PIB poursuivront leur baisse.

Conformément à nos engagements, le rétablissement des finances publiques s'appuie sur la maîtrise des dépenses, tout en assurant notre capacité à financer nos priorités : sécurité, emploi, éducation, justice, investissements pour préparer l'avenir. Le rythme contenu de progression des dépenses publiques obtenu ces deux dernières années, autour de +1 % par an

en valeur et hors crédits d'impôt, sera maintenu en 2016 et 2017. Ainsi, la part des dépenses dans le PIB baissera au rythme prévu.

Dans le même temps, le taux de prélèvements obligatoire continuera de baisser. Après avoir diminué l'an dernier pour la première fois depuis 2009, il reculera continûment pour atteindre 44 % du PIB en 2017.

Ces cibles sont exigeantes mais atteignables. La faiblesse de l'inflation, due notamment à la baisse du prix de l'énergie, offre des gains de pouvoir d'achat aux ménages mais également aux administrations publiques. Cela légitime d'ajuster en conséquence nos dépenses pour compenser l'impact de l'inflation sur les finances publiques et maintenir nos objectifs de déficit.

Afin de respecter les objectifs fixés dans la loi de programmation, ce sont 3,8 milliards d'euros complémentaires qui devront être économisés en 2016. De même, le Gouvernement prévoit de mettre en oeuvre dans les textes financiers de fin d'année 5 milliards d'euros de mesures complémentaires en 2017. Elles mettront à contribution l'ensemble des administrations selon leur poids dans la dépense publique.

L'objectif de revenir sous 3 % de déficit en 2017 sera tenu. Il permettra de stabiliser la dette publique sous le seuil des 100 % du PIB puis de réduire son poids.

Les déséquilibres de nos comptes publics corrigés de l'impact du cycle économique, ou déficits dits structurels, se résorbent également : après avoir été divisé par quasiment trois depuis 2011, le rythme est désormais adapté pour revenir progressivement à l'équilibre tout en préservant la croissance.

Orientations générales et équilibre budgétaire du projet de loi de finances pour 2017

Ministère de l'économie et des finances – 28/09/2016

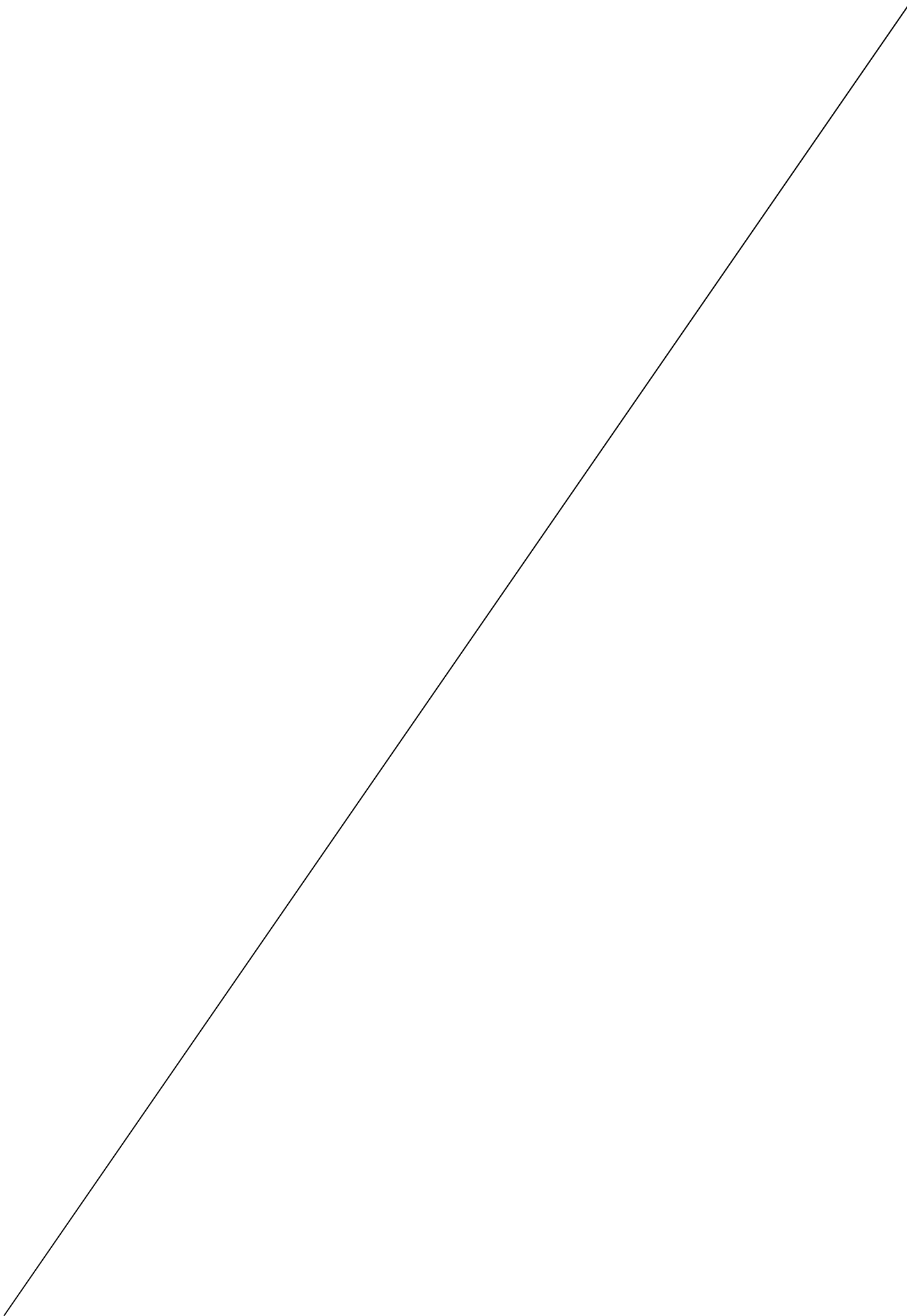
Les textes financiers pour 2017 (le présent projet de loi de finances pour 2017 ainsi que le projet de loi de financement de la sécurité sociale déposé parallèlement) confirment les engagements pris pour réduire le déficit public tout en poursuivant les réformes nécessaires pour une société plus juste et en finançant les priorités du Gouvernement en matière de sécurité, de justice, d'éducation et d'emploi.

Les engagements de réduction des déficits publics sont respectés. Après 3,5 % en 2015, soit un niveau inégalé depuis 2008, le déficit public s'établira à 3,3 % en 2016 et repassera sous le seuil des 3 % en 2017, conformément aux engagements pris en loi de programmation des finances publiques (LPPF). Le déficit corrigé du cycle économique – le déficit structurel – est passé sous le seuil des 2 points de PIB potentiel en 2015, soit son niveau le plus faible depuis 2000, et diminuera encore pour atteindre 1,1 point de PIB potentiel en 2017.

Le rétablissement des comptes publics se poursuit grâce à la maîtrise de la dépense publique, qui continue à progresser à un rythme historiquement bas. Tout en dégagant des moyens supplémentaires pour financer nos priorités, l'ensemble des administrations publiques continueront à réaliser des économies.

Les réformes en faveur de l'emploi et la croissance sont également poursuivies. La réorientation du Pacte de responsabilité et de solidarité garantit les engagements pris en faveur des entreprises, puisque, conformément à ces engagements, le montant cumulé des mesures en faveur des entreprises et de l'emploi s'élèvera à près de 40 Md€ en 2017. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sera renforcé et le vote en 4 étapes de la baisse à 28 % du taux nominal d'impôt sur les sociétés produira son effet pour les petites et moyennes entreprises (PME) dès 2017.

La baisse de l'impôt sur le revenu, initiée dès 2014, sera poursuivie et amplifiée en 2017. Ainsi, une nouvelle baisse de 1 Md€ aura lieu en 2017 et prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20 % qui bénéficiera à plus de 5 millions de foyers fiscaux. Au total, les baisses d'impôt sur le revenu décidées par le Gouvernement depuis 2014 atteindront 6 Md€.



Comment Bercy compte ramener le déficit sous les 3 % en 2017

La Tribune – 15/04/2015 – Par Jean-Christophe Chanut et Jean-Yves Paillé

Michel Sapin a dévoilé le programme de stabilité qui va être envoyé à la Commission européenne. Bercy compte économiser 4 milliards d'euros supplémentaires en 2015 mais refuse de baisser le déficit structurel à la hauteur de ce que demande la Commission « pour ne pas casser la croissance ».

« *La France sera au rendez-vous de moins de 3 % de déficit en 2017.* »

Le ministre des Finances, Michel Sapin, s'est montré sûr de son fait ce mercredi 15 avril en présentant le programme de stabilité 2015-2018 de la France, avant son examen en Conseil des ministres ce même jour et avant son envoi fin avril à la Commission européenne. Mais pour tenir son engagement de réduction des dépenses de 21 milliards d'euros en 2015, le ministre a annoncé un train d'économies de 4 milliards supplémentaires pour cette année. En effet, en raison d'une « inflation zéro », le rendement des mesures précédentes sera nul. Il en va ainsi du gel de certaines prestations sociales ou du point d'indice qui détermine l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires.

4 milliards d'économies supplémentaires en 2015

- Ces économies seront issues de **l'État** : Dans le détail, il y aura 1,2 milliard d'euros d'annulation de crédits de paiement et d'économies dans les ministères et les opérateurs de l'Etat seront également mis à contribution. L'État va aussi bénéficier de la baisse des taux d'intérêt qui va lui permettre d'alléger de 1,2 milliard d'euros la charge de la dette.
- La **Sécurité sociale** contribuera à hauteur de 1 milliard d'euros, en 2015, avec notamment 400 millions de diminution de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam). 300 millions d'économies sont déjà actées, il s'agira donc de trouver 100 millions d'euros supplémentaires pour limiter la progression de l'Ondam à 2,05 % par rapport à 2014..
- Bercy compte également récupérer 0,4 milliard d'euros supplémentaires de la **lutte contre la fraude fiscale** (notamment chez les Français ayant des avoirs à l'étranger), et 0,2 milliard de dividendes supplémentaires en 2015.

En 2016, ce sont 14,5 milliards d'euros d'économies qui seront réalisées. Pour atteindre ce niveau, il reste encore près de cinq milliards d'euros à trouver. Selon Bercy, les économies seront réparties proportionnellement entre les trois grands secteurs (1,6 milliard d'effort pour l'Etat, 2,2 milliards pour la protection sociale et 1,2 milliard dans les dépenses de fonctionnement des collectivités locales), a expliqué Bercy sans s'avancer davantage. Le ministère a seulement néanmoins déjà prévu que l'Ondam n'augmentera en 2016 que de 1,75 % au lieu de 2 % prévus auparavant.

Parallèlement, le gouvernement s'est engagé à réduire régulièrement le déficit public d'ici à 2017. Finalement, celui-ci a été limité à 4 % en 2014. Il atteindrait 3,8 % cette année, puis 3,3 % en 2016 et enfin 2,7 % en 2017. Michel Sapin a certifié que cette trajectoire serait tenue. Assurant aussi que les « *hausse d'impôts, c'est fini* ».

Paris ne suivra pas la recommandation européenne sur la baisse du déficit structurel

En revanche, Michel Sapin refuse de suivre la recommandation de la Commission européenne du 10 mars demandant à la France de réduire son déficit structurel de 0,5 point de PIB en 2015, puis de 0,8 point en 2016 et de 0,9 point en 2017. Pour le ministre des Finances, la France se contentera d'une réduction de 0,5 point chaque année, soit 10 milliards d'euros annuels jusqu'en 2017. Pour justifier cette position il a estimé que « la reprise est bien en cours. Et il faut conforter cette croissance. En agissant sur le structurel nous pourrions casser la croissance, nous avons donc choisi une autre voie. Nous porterons le débat avec les commissaires européens ».

A cet égard, le ministre s'est dit persuadé que les commissaires européens entendraient les arguments français « *car la France représente tout de même 20 % du PIB de la zone euro. Aussi, quand il y a de la croissance en France, ce sont nos partenaires européens, et au premier titre l'Allemagne, qui en profitent* ».

Enfin, pour rassurer les organisations patronales, le ministre des Finances a assuré que « *les grandes masses financières en jeu du Pacte de responsabilité seront respectées* ». Ce pacte prévoit une baisse des cotisations sociales patronales et de l'impôt sur les sociétés. Il s'est dit certain que l'investissement des entreprises allait repartir. D'ailleurs, constatant que les entreprises sont en passe de singulièrement améliorer leur taux de marge, Bercy table sur une croissance de 4,6 % des investissements en 2016 après une progression de 1,2 % en 2015.

France : le déficit public restera au-dessus de 3 % du PIB en 2016 et 2017

Coe-Rexecode - Centre d'observation économique et de Recherche pour l'Expansion de l'économie et le Développement des Entreprises – 29/09/2016

Le projet de loi de finances pour 2017 présenté en Conseil des ministres ce matin prévoit que le déficit public représentera 3,3 % du PIB en 2016 puis 2,7 % en 2017. Si la cible pour 2016 semble atteignable, celle pour 2017 est sujette à d'importants aléas, tant en matière de croissance économique que de dérive des dépenses publiques.

Pour 2016, la cible de déficit public de 3,3 % du PIB paraît atteignable

- La cible de déficit public retenue par le gouvernement pour 2016 (3,3 %) équivaut au niveau du déficit cumulé des deux premiers trimestres 2016.
- La dépense publique pourrait cependant être plus dynamique que prévu dans le Programme de Stabilité. Elle a déjà progressé de 0,7 % à la fin du 2^e trimestre 2016 par rapport à 2015, et est déjà très proche de l'objectif pour l'ensemble de l'année (+1,1 %). Ce dernier vient d'être relevé à +1,4 % dans le PLF 2017.
- Les recettes fiscales semblent pour l'instant en ligne avec les prévisions, en tout cas pour ce qui concerne celles de l'Etat.

La cible de déficit de 3,3 % du PIB en 2016 peut être atteinte à condition de poursuivre les efforts sur la dépense

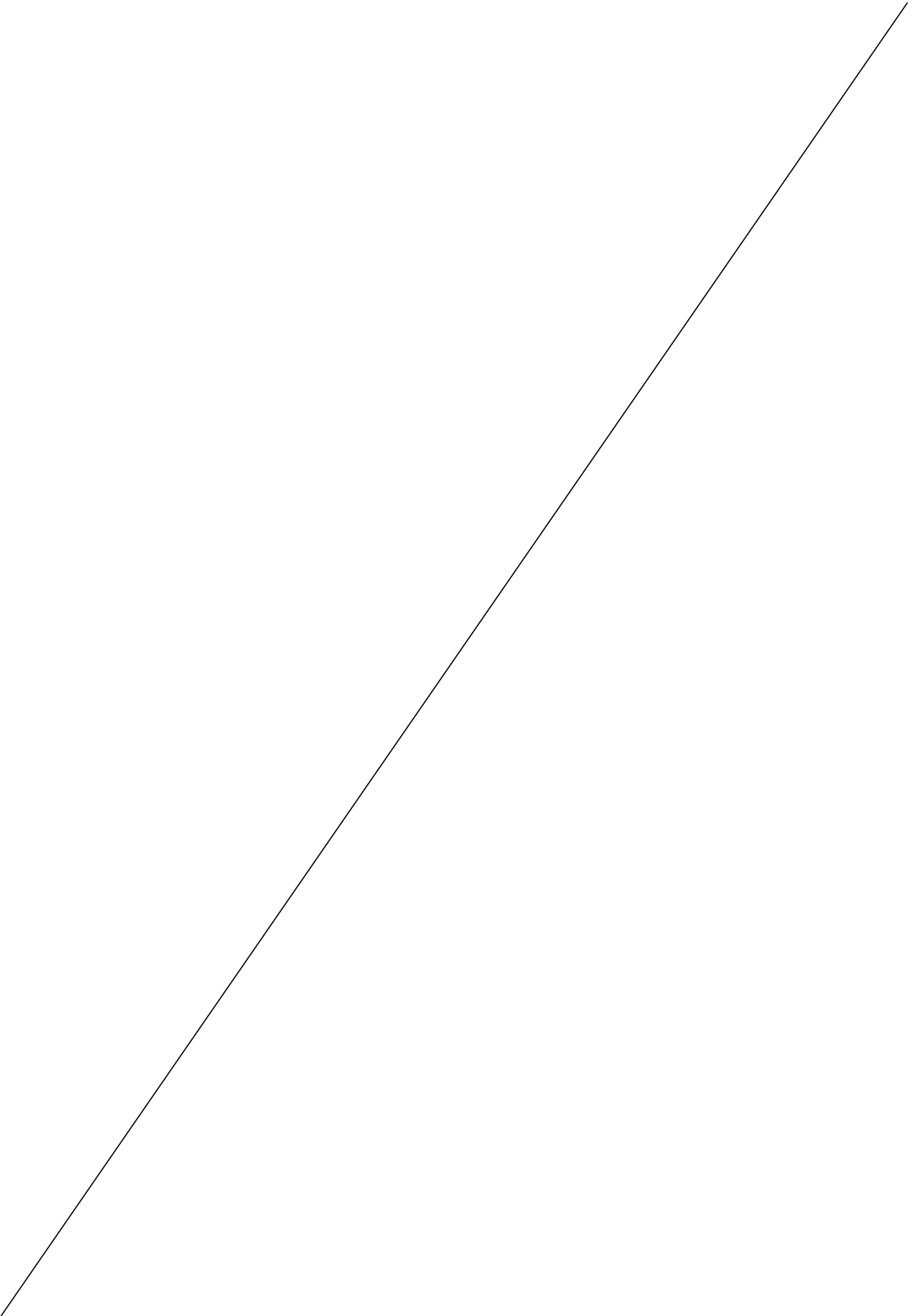
- **La cible de déficit retenue pour 2017 repose sur un scénario macroéconomique plutôt optimiste** (1,5 % de croissance du PIB, comme en 2016) au regard d'un contexte macroéconomique qui sera moins favorable que ces deux dernières années. Notre scénario pour la France retient un léger fléchissement de la croissance en 2017 (1,1 % après 1,3 % en 2016). Dans ce scénario, les recettes publiques sont inférieures de 0,2 point de PIB à celles attendues par le Gouvernement.

- **De fortes incertitudes entourent la trajectoire de la dépense publique** alors que le très flou « plan d'économies de 50 milliards d'euros » semble avoir été abandonné et que **plusieurs dépenses additionnelles** (sécurité, filière agricole, enseignants...) ont été annoncées ces derniers mois. Le PLF 2017 prévoit que la progression de la dépense publique sera plus rapide en 2017 qu'en 2016 (+1,6 %), bien au-dessus de l'objectif inscrit dans le Programme de stabilité (+1,1 %).

Nous retenons une hypothèse de croissance du PIB de 1,1 % en 2017.

Le déficit public se stabiliserait à hauteur de 3,3 % du PIB en 2017.

Le poids de la dette publique serait de 99,1 % fin 2017 après 96,1 % en 2015.



La règle des 3 % de déficit budgétaire ne plaît pas aux partis politiques français

LCI – 01/10/2016

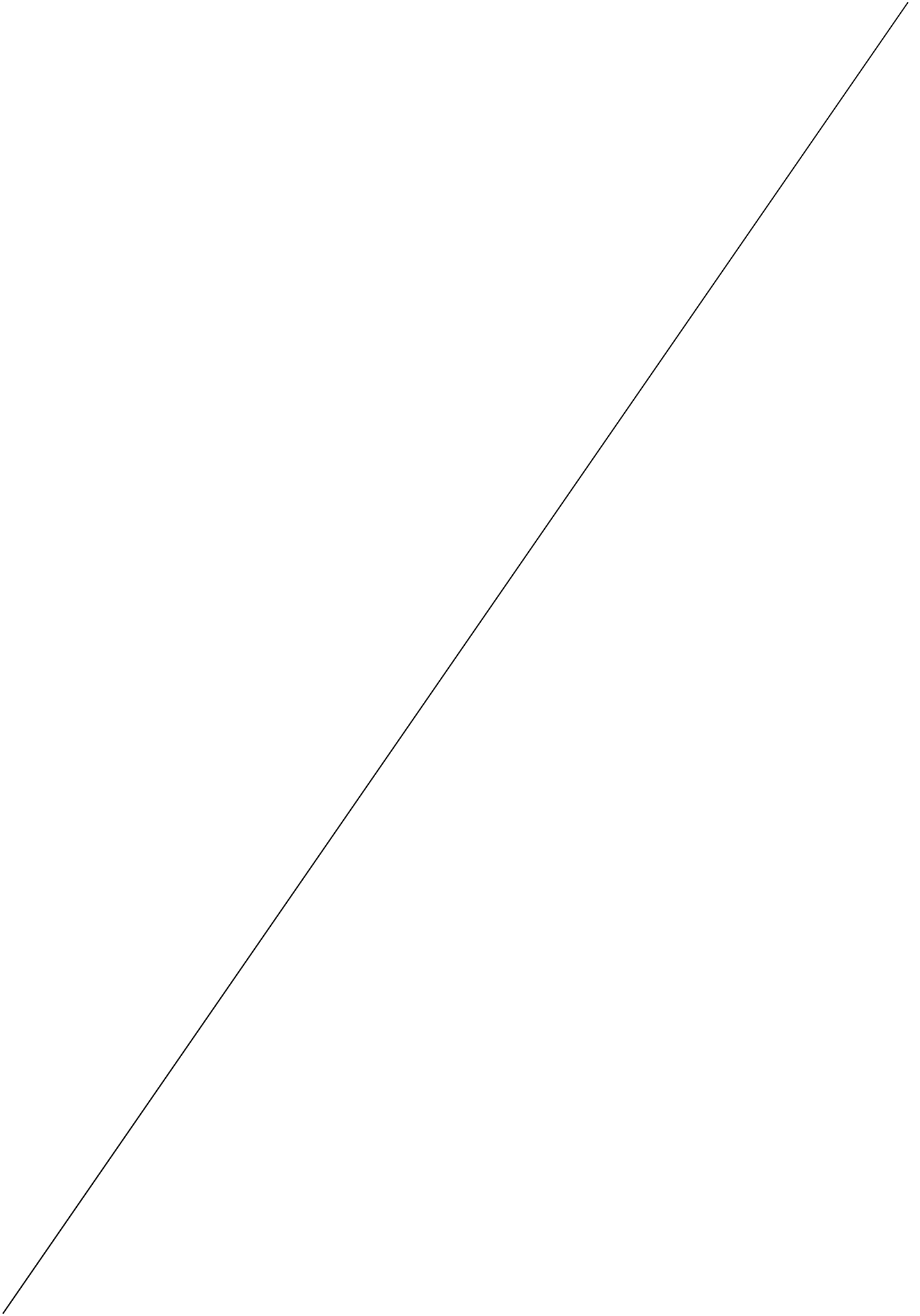
L'objectif des 3 % de déficit budgétaire imposé aux Etats membres de l'Union européenne par le Traité de Maastricht ne plaît à aucun parti politique français. Pourtant, le gouvernement tente de s'y tenir.

De l'extrême-droite à l'extrême-gauche, en passant par la droite, le centre et la gauche, tout le monde néglige la règle des 3 % de déficit budgétaire par rapport au PIB. D'ailleurs, tous les programmes des candidats à la présidentielle le confirment.

Pourtant Michel Sapin, le ministre des Finances, a présenté un projet de budget pour l'an prochain avec un déficit de 2,7 % et il a garanti que l'objectif serait tenu. Cela montre qu'il accorde du crédit à cette règle. Mais le problème, c'est qu'en dehors du gouvernement, personne n'y croit, et surtout pas le Haut Conseil des finances publiques, présidé par le vice-président de la Cour des comptes, l'ancien député socialiste Didier Migaud. Il parle d'objectif improbable, d'irréalisme, de recettes incertaines et de dépenses oubliées, quand elles ne sont pas renvoyées fort opportunément sur 2018 pour faire plus joli en 2017.

Le déficit budgétaire, sujet de la campagne présidentielle.

Même si les 3 % paraissent difficiles à atteindre l'an prochain, ils ne sont pas totalement abandonnés pour autant. En effet, si les différentes formations politiques s'accordent à dire que la règle ne leur plaît pas, elles ne l'expriment pas de la même manière. Le PS dit qu'il va respecter ses engagements. S'il ne devait pas être réélu, François Hollande serait au moins soulagé de ne pas avoir à assumer la réalisation d'un budget irréalisable. Le FN et le Front de Gauche, eux, sont fermes : si Angela Merkel ne veut pas céder, nous n'achèterons plus de produits venant d'Allemagne. Et enfin, Les Républicains reconnaissent que les 3 % sont importants, mais qu'il est urgent d'attendre.



Déficit public : la France fait moins bien que ses voisins européens

Le Figaro – 27/04/2016 – Par Cyrille Pluyette

Le rapporteur général de la Commission des Finances du Sénat, Albéric de Montgolfier, explique que de 2011 à 2015, la France est le pays d'Europe qui a le plus fait reposer la consolidation de ses finances publiques sur la hausse des impôts.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'Albéric de Montgolfier, le rapporteur général (Les Républicains) de la Commission des Finances du Sénat, n'a guère été impressionné par le déficit public meilleur que prévu affiché par le gouvernement français en 2015.

Certes, ce montant de 77,4 milliards d'euros, soit 3,5 % du PIB, est inférieur à la cible de 3,8 % qui était anticipée. Mais cette réduction est « en partie due à des facteurs sur lesquels le gouvernement n'a pas ou peu de maîtrise », souligne le sénateur d'Eure-et-Loire, dans son rapport sur le programme de stabilité 2016-2019 (document budgétaire qui sera transmis à la Commission européenne ces jours-ci). Le recul du déficit, de 7,4 milliards entre 2014 et 2015, s'explique principalement « par la baisse de la charge de la dette de 2,3 milliards d'euros », en lien avec la baisse des taux d'intérêt, et par la chute « des dépenses d'investissement », de 4,1 milliards, principalement dans les collectivités locales.

Par ailleurs, Albéric de Montgolfier rappelle que la France « continue d'afficher, en 2015, l'un des soldes publics les plus dégradés de la zone euro ». Dans la zone en effet, il a atteint en moyenne 2,1 % du PIB l'an passé. Cette situation devrait se prolonger selon lui « au moins » jusqu'en 2017, année où seul le Portugal devrait afficher un solde plus dégradé, selon la Commission européenne.

Autre bémol, la réduction du déficit structurel (hors effet de la conjoncture), reste en deçà des recommandations de Bruxelles. Ce décalage va se reproduire en 2016 et 2017, selon les projections du gouvernement, qui prévoit un effort structurel de 0,4 % du PIB en 2016 et de 0,5 point en 2017, quand la Commission recommande respectivement 0,8 % et 0,9 %.

Et ce n'est pas comme si notre pays avait consenti beaucoup d'efforts par le passé. « Entre 2011 et 2015, la France a amélioré son solde structurel de 3,1 points de PIB, contre 6,2 points pour l'Irlande, 5,6 points pour le Portugal et 4,5 points pour l'Espagne ». Seules la Croatie et la Slovénie ont fait moins bien, le Royaume-Uni ayant réalisé une performance équivalente, insiste le rapport.

Mais surtout, de tous les États membres en déficit excessif (plus de 3 % du PIB), « la France est celui qui a fait le plus reposer la consolidation de ses finances publiques sur l'augmentation des prélèvements obligatoires et le moins sollicité la dépense publique à cette fin », écrit le rapporteur général. De quoi « relativiser » selon lui « la bonne maîtrise des finances publiques avancée par le gouvernement ».

En réalité, « la France affiche l'un des taux d'évolution de la dépense publique les plus dynamiques de la zone euro ». Elles ont crû en moyenne annuelle de 1,9 % en valeur entre 2011 et 2015, soit moins que de 2007 à 2010 (3,5 %). Mais la hausse n'a été que de 1 % par an de 2011 à 2015 dans l'ensemble de la zone euro. Si elle a légèrement reflué en 2015, la part des dépenses publiques dans le PIB est passée de 55,9 % en 2011 à 55,1 % en 2015 en France.

Dans le même temps, « la France affiche la plus forte augmentation de la part des recettes publiques dans la richesse nationale ». Elles ont ainsi progressé de 50,8 % en 2011 à 53,5 % l'an dernier, malgré un très léger déclin en 2015, soit un bond de 2,7 points, plus important qu'en Espagne ou en Irlande. Sur la même période, le Royaume-Uni a réalisé le même ajustement structurel que la France, mais en baissant la part de ses dépenses de 3,7 points de PIB.

Coups de rabots

Pour le sénateur de droite, cette difficulté à freiner significativement les dépenses est liée à celle de lancer des réformes structurelles d'économies. Jusqu'à présent la France a surtout privilégié les « coups de rabot » généralisés, sans sélectionner des dépenses en particulier. Bref, « l'essentiel des économies consenties jusqu'à présent a concerné les dépenses les plus aisées à réduire sans réformes ».

Et cela devrait continuer au moins cette année, puisque les économies projetées pour compenser les effets de la faible inflation (3,8 milliards) et des nouvelles dépenses annoncées depuis janvier (environ 4 milliards) s'apparentent à nouveau à des coups de rabots.

Pour ne rien arranger, « la France figure parmi les seuls pays de la zone euro dont le poids de la dette publique dans la richesse nationale n'a pas baissé en 2015 », tacle le rapport. La dette devrait même continuer à grimper d'après les projections de Bercy: après 95,7 % du PIB en 2015, elle atteindrait 96,2 % en 2016, puis 96,5 % en 2017.

Déficits publics : pour Bruxelles, Paris peut repasser sous la barre des 3 % du PIB en 2017

Le Monde Economie – 09/11/2016 – Par Cécile Ducourtieux (Bruxelles, bureau européen)

Si le taux de chômage devrait continuer à légèrement baisser (9,9 % en 2017, 9,6 % en 2018), le poids de la dette publique va, lui, continuer à s'alourdir, à 96,8 % du PIB en 2017 et 97,1 % en 2018.

Gageons qu'à dix jours de la primaire de la droite et à six mois de la présidentielle, ces chiffres de Bruxelles vont être encore plus exploités que d'habitude par le personnel politique français. A en croire les « prévisions d'automne » de la Commission européenne, rendues publiques mercredi 9 novembre, le déficit public de la France repassera sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017, à - 2,9 %, comme promis par Paris à la Commission en 2015.

Mais « à politique inchangée », autrement dit, sans recettes additionnelles ou coupes supplémentaires dans les dépenses de l'Etat, le déficit public dépassera immédiatement ce fameux plafond de 3 % imposé par le pacte de stabilité et de croissance l'année suivante, s'affichant à nouveau à - 3,1 % du PIB en 2018...

Si le taux de chômage devrait continuer à légèrement baisser (à 10 % de la population active en 2016, 9,9 % en 2017 et 9,6 % en 2018), le poids de la dette publique ramené au PIB va, lui, à en croire Bruxelles, continuer à s'alourdir, à 96,8 % en 2017 et 97,1 % en 2018.

Pour établir ces chiffres, la Commission s'est basée sur des hypothèses de croissance très légèrement plus modestes que Bercy, tablant sur 1,4 % de hausse du PIB en 2017 (contre 1,5 % pour Paris) et s'appuyant sur le projet de budget 2017 envoyé par Paris.

Quelles conclusions relatives tirer de ces chiffres ? Que sur le papier, la présidence Hollande aura peut-être bien, au final, réussi son pari de redresser les finances publiques : la France affiche un déficit excessif (supérieur à 3 %) depuis 2008 et le déficit public moyen était de 5,4 % entre 2008 et 2012. Mais ses efforts risquent d'être insuffisants afin que le solde public se maintienne durablement sous le plafond des 3 %.

« Une question de crédibilité »

Les vives critiques de la droite française, accusant le gouvernement actuel de laisser filer les dépenses et de concocter un « budget de campagne » pour 2017, n'ont que peu d'échos à Bruxelles, où les « pays à problèmes », pour l'an prochain, sont davantage l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Finlande ou la Belgique.

En revanche, l'« après-élections » françaises inquiète, alors que les candidats de la primaire à droite parlent tous de s'affranchir momentanément des exigences du pacte de stabilité.

« *La France ne doit en aucun cas rater le rendez-vous des 3 % de déficit public dès 2017* », rappelle le commissaire à l'économie, Pierre Moscovici. « *Ce n'est pas un fétichisme de la règle, mais une question de crédibilité. La marche n'est pas énorme : le pays devrait pouvoir être à 3,3 % en 2016. Mais la France ne doit pas être le dernier pays d'Europe à avoir un déficit au-dessus de 3 % en 2018* », ajoute l'ex-ministre des finances du gouvernement Ayrault.

La Commission Juncker s'est distinguée, ces deux dernières années, par son interprétation particulièrement flexible du pacte de stabilité, autorisant Rome à déduire de son « déficit bruxellois » des milliards d'euros au titre de la crise des migrants, recommandant de ne pas sanctionner le Portugal et l'Espagne malgré le non-respect par ces deux pays des engagements pour leurs budgets 2015. Et évidemment, en accordant en 2015 un énième délai de deux ans à la France.

Cette nouvelle période de grâce pour un pays déjà bénéficiaire à répétition de la clémence bruxelloise, était passée difficilement auprès des « petits Etats », durement touchés par la crise et l'austérité, ayant le sentiment qu'une fois de plus les « grands » pays bénéficiaient d'un traitement de faveur. Devoir de nouveau, en 2017, prendre position sur un budget français « explosant » les 3 % pour 2018, sans pour autant désavouer un tout nouveau gouvernement ? La Commission n'a absolument pas envie de se retrouver dans cette position intenable.

La France ne passera pas sous les 3 % de déficit en 2017, estime Bruxelles

Les Echos – 04/02/16 – Source AFP

La France ne devrait pas être en mesure de ramener son déficit sous la barre des 3 % en 2017, selon la Commission européenne, qui abaisse légèrement ses prévisions de croissance pour 2016.

La Commission européenne reste sceptique sur la capacité de la France à ramener son déficit public sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017, tablant sur 3,2 % après 3,4 % cette année, selon ses prévisions économiques d'hiver publiées ce jeudi.

Cette anticipation d'un déficit à 3,2 % est légèrement plus favorable que le 3,3 % qui était envisagé dans les dernières prévisions de l'exécutif européen publiées début novembre. Mais Bruxelles continue de penser que la France ne respectera pas son objectif, en raison d'une croissance des recettes fiscales trop faible pour compenser la dépense publique.

La croissance des recettes devrait s'accroître mais à « seulement 2,3 % » l'an prochain, après +1,9 % en 2016, « les réductions d'impôts pour les entreprises prévues dans le cadre du Pacte de responsabilité n'étant pas pleinement compensées », est-il souligné dans un communiqué. En outre les dépenses de l'Etat et des soins de santé « devraient évoluer conformément aux tendances récentes », est-il ajouté.

Plus d'efforts structurels en 2017

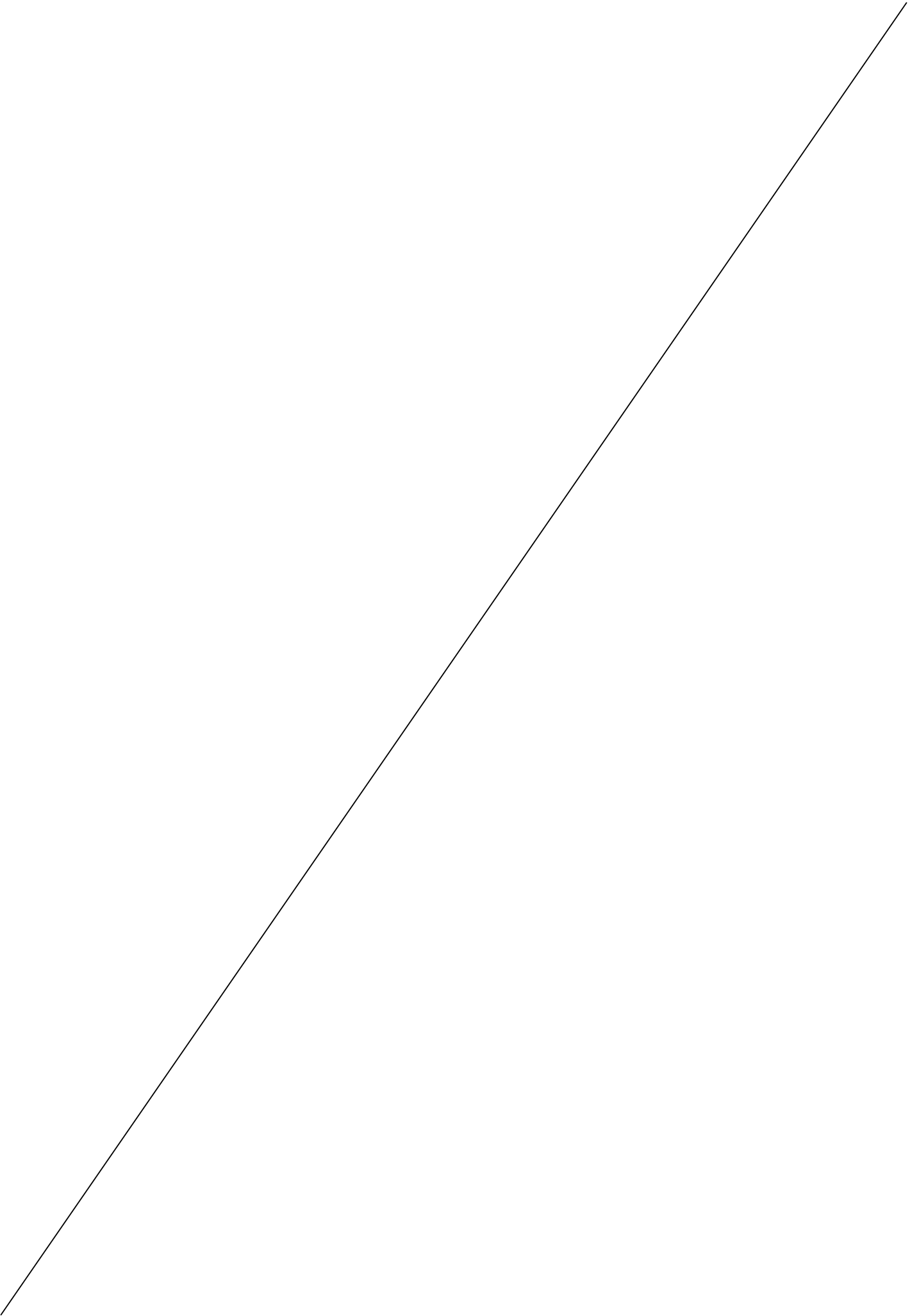
A la mi-janvier, le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, avait reproché à la France de tarder à mener les réformes structurelles nécessaires pour « corriger son déficit excessif » d'ici 2017. « En clair, le pays devra faire plus d'efforts structurels en 2017, pour corriger son déficit excessif », avait affirmé le commissaire, selon qui « cela aurait été plus facile si plus d'efforts avaient été réalisés en 2015 et 2016 ».

Paris s'est engagé à ramener le déficit public de 3,7 % du PIB en 2015 à 3,3 % cette année, avant de repasser en 2017, année des élections présidentielle et législatives, sous la barre symbolique des 3 % du PIB, fixée par le « pacte de stabilité » européen. Consciente que Paris ne ramènerait pas son déficit sous 3 % en 2015, la Commission lui avait accordé un délai de deux ans pour s'exécuter.

Une croissance en légère progression, le chômage en baisse

Côté croissance, l'exécutif européen continue de tabler sur une progression du PIB de la France de +1,7 % en 2017 (Paris n'a pas exprimé de prévision, nldr), mais réduit légèrement, à 1,3 % contre 1,4 % auparavant, sa prévision pour cette année. Le gouvernement français vise, de son côté, 1,5 % de croissance en 2016, après 1,1 % en 2015. En 2017, la croissance devrait être « tirée par la consommation privée puis par une reprise de l'investissement », a déclaré ce jeudi Pierre Moscovici, commissaire chargé de l'Economie.

Bruxelles estime par ailleurs que le niveau de dette publique rapporté au PIB sera de 97,1 % en 2017, après 96,8 % cette année --contre 97,4 % et 97,1 % anticipés il y a trois mois dans les prévisions d'automne--, et 96,2 % en 2015. La Commission voit le taux de chômage en France légèrement reculer l'an prochain, à 10,3 %, après 10,5 % en 2016, comme en 2015. Un taux qui se situerait en 2017 un peu au-dessus de la moyenne de la zone euro (10,2 %).



La Cour des comptes doute des prévisions de réduction du déficit public du gouvernement

Le Monde – 29/06/2016 – Par Patrick Roger

Les prévisions de réduction du déficit public présentées en avril sont « affectées de fragilités majeures », indique un rapport publié mercredi.

La Cour des comptes émet de sérieux doutes sur la capacité du gouvernement à réaliser la trajectoire de réduction du déficit public inscrite dans le programme de stabilité qu'il a présenté en avril. Celui-ci prévoit pour 2016 un déficit à 3,3 % du produit intérieur brut (PIB), qui devrait être ramené à 2,7 % en 2017 puis 1,9 % en 2018 et 1,2 % en 2019. Ces prévisions, estime la Cour dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques publié mercredi 29 juin, sont « affectées de fragilités majeures ». Manière pittoresque de dire qu'elle n'y croit guère.

Certes, reconnaissent les magistrats financiers, le déficit public constaté en 2014 et en 2015 a été plus réduit que prévu en loi de programmation : 4 % au lieu de 4,4 % en 2014 et 3,6 % au lieu de 4,1 % en 2015. Encore faut-il noter que cette réduction provient pour les deux tiers des collectivités territoriales, pour des raisons liées à la fois au recul des investissements en période de cycle électoral et aux contraintes financières auxquelles elles ont été soumises par la baisse des dotations de l'Etat. Le déficit de l'Etat, lui, est resté quasiment stable. En outre, note la Cour, « depuis 2012, la réduction du déficit public a résulté pour moitié de la diminution de la charge d'intérêt [du fait du maintien de taux d'intérêt très bas] : la réduction du solde primaire (hors charges d'intérêt), a ainsi été deux fois plus faible que celle du solde effectif (0,7 point contre 1,3 point) ».

Pour 2016, la prévision de réduction du déficit reste « atteignable » mais il n'y a plus guère de marges de manœuvre à la suite des dépenses nouvelles annoncées depuis le début de l'année, malgré les crédits mis en réserve. Pour la Cour, « le respect de la norme de dépenses en valeur de l'Etat paraît d'ores et déjà compromis ». Elle évalue « entre 3,2 et 6,4 milliards d'euros » le risque de dépassement par rapport aux crédits ouverts en loi de finances. « Le respect de l'objectif de déficit exige une gestion très stricte des dépenses et ne laisse aucune place à des décisions nouvelles conduisant à des hausses de dépenses », notent les magistrats financiers.

Progression de la masse salariale

Le risque est encore plus élevé sur les années à venir, et ce dès 2017. La plupart des dépenses supplémentaires annoncées depuis le début de l'année – notamment en ce qui concerne la masse salariale – « pèseront en effet essentiellement en 2017 et continueront de monter en charge les années suivantes ». Atteindre l'objectif de 1,2 point de déficit en 2019, comme le prévoit le Programme de stabilité, supposerait une baisse sur trois ans de la dépense publique en volume, hors charges d'intérêt, ce qui n'a encore jamais été constaté. Depuis 2012, le volume de la dépense croît de 1 % environ en moyenne.

Or, souligne la Cour, « les seules décisions et orientations connues à ce jour conduisent au contraire à accroître la dépense publique ». En clair, les mesures nouvelles qui vont accroître la dépense sont bien identifiées mais on ne voit pas celles qui vont permettre de la réduire. Ainsi, la masse salariale de l'Etat pourrait progresser de 2 à 3 % en 2017, du fait du dégel du

point d'indice, de la réforme des grilles indiciaires, de l'addition de mesures catégorielles importantes et de l'évolution des effectifs de l'Etat.

Les mesures annoncées par le gouvernement auront également des répercussions sur les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale. Dès 2017, la progression de la masse salariale serait de plus de 3 milliards d'euros pour l'ensemble des administrations publiques. Au total, la hausse programmée des dépenses militaires, les mesures pour l'emploi et en faveur des jeunes, l'allègement de la baisse des dotations au bloc communal, les mesures indiciaires dans la fonction publique *« vont pousser les dépenses à la hausse à hauteur d'environ 0,3 point de PIB en 2017 »*, estime la Cour.

Baisse réelle de 12 milliards d'euros

D'où de réelles interrogations sur la promesse des 50 milliards d'euros d'économies en trois ans affichés par le gouvernement. Déjà, celui-ci n'a cessé de procrastiner en ce qui concerne l'étalement de ce plan d'économies sur les années 2015 à 2017. Les 21 milliards d'euros d'économies initialement prévus dans la loi de finances pour 2015 ont ainsi progressivement été ramenés à 18,6 puis 18,1 milliards dans les programmes de stabilité d'avril 2015 et avril 2016. Inversement, pour 2017, ces montants sont passés respectivement de 14,5 milliards à 15,4 puis 18,7 milliards. Le montant d'économies constaté par la Cour en 2015 est très largement inférieur aux hypothèses retenues par le gouvernement : son examen conclut à une baisse réelle de 12 milliards d'euros.

La Cour des comptes soulève un autre facteur de doutes sur la réalité de ces économies. Par convention, celles-ci sont évaluées par rapport à la croissance tendancielle des dépenses publiques. Toutefois, relèvent les magistrats, *« l'examen des hypothèses retenues par le gouvernement révèle qu'elles conduisent à une évaluation plutôt élevée de la croissance tendancielle et à majorer d'autant les économies affichées »*. Pour la Cour, il apparaît clairement que l'effort structurel de 0,5 point de PIB exigé par les traités européens aux pays en déficit excessif n'est pas atteint. En 2015, cet effort structurel aura été inférieur d'environ 0,3 point de PIB, soit 6 milliards d'euros, à celui qui aurait été nécessaire. Un bilan sévère.

La France réduit ses dépenses publiques plus vite que prévu

Le Monde – 25/03/2016 – Par Patrick Roger

Le déficit public a atteint 3,5 % en 2015, en dessous des 3,8 % anticipés, en partie grâce à la baisse des taux d'intérêt. Cette modération rend crédible l'objectif de 3 % imposé par Bruxelles pour 2017.

C'est la bonne surprise attendue. Depuis plusieurs jours, le gouvernement laissait entendre que les comptes publics 2015 seraient meilleurs que prévu. Les chiffres publiés vendredi 25 mars par l'Insee le confirment : le déficit public s'est élevé à 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2015, alors que la loi de finances et le programme de stabilité transmis à la Commission européenne prévoyaient 3,8 %.

L'amélioration du déficit de l'Etat, qui diminue de 4 milliards d'euros par rapport à l'année précédente, ainsi que la réduction de celui des administrations de Sécurité sociale, en recul de 2,2 milliards d'euros, laissent présager cette embellie des comptes nationaux. Demeurait une incertitude sur ceux des administrations publiques locales (APUL).

Or, les collectivités territoriales font beaucoup mieux qu'anticipé : elles affichent un léger excédent de 700 millions d'euros, après un déficit de 4,6 milliards en 2014. C'est le premier excédent depuis 2003. Cette amélioration, toutefois, est largement due au recul des investissements des collectivités, qui diminuent de 4,6 milliards d'euros, en raison notamment du cycle électoral communal (baisse des investissements l'année des élections municipales), même si elles ont aussi freiné leurs dépenses de fonctionnement.

Dette publique stabilisée

Dans ces premiers résultats fournis par l'Insee, ce n'est pas le seul indicateur témoignant d'un redressement des finances publiques de la France. La dette publique s'est en effet quasiment stabilisée, passant de 95,3 % à 95,7 % du PIB. Entre 2012 et 2014, elle avait progressé de près de 6 points, après une augmentation de l'ordre de 25 points sous le précédent quinquennat.

Le taux de prélèvements obligatoires, quant à lui, est en recul pour la première fois depuis 2009 : il passe de 44,8 % à 44,5 %. Enfin, la progression des dépenses publiques en pourcentage du PIB est stoppée : elles passent à 56,8 %, contre 57,3 % en 2014.

« Ce qui est réconfortant, c'est la cohérence des chiffres, se félicite le ministre des finances, Michel Sapin. Une diminution de 0,5 point du déficit public, ce n'est quand même pas rien et on obtient ce résultat en baissant de 17 milliards d'euros les impôts sur les entreprises et les ménages, tout en ayant eu à faire face à 7 ou 8 milliards d'économies nécessaires, soit pour financer des dépenses nouvelles, soit pour compenser les effets d'une inflation nulle. Tout ça sans massacrer le niveau des dépenses par ailleurs, c'est-à-dire sans compromettre le redémarrage de la croissance. »

L'amélioration nette du déficit public est d'autant plus significative que l'Insee a réévalué le chiffre de 2014, qui est rétabli à 4,0 % au lieu de 3,9 %. Cela signifie que la France aura réussi à réduire son déficit public – aussi bien le déficit nominal que le déficit structurel (hors effets de la conjoncture) de 0,5 point, conformément aux obligations imposées aux pays en déficit excessif. Peu, parmi les économistes comme à la Commission européenne, qui n'a cessé de multiplier les mises en garde, jugeaient cet objectif réalisable.

En dépit des dépenses nouvelles auxquelles il a eu à faire face en cours d'année, notamment dans la lutte contre le terrorisme, le gouvernement a réussi à contenir la dépense publique, en pourcentage du PIB. Cela est dû en grande partie à la baisse de la charge des intérêts de la dette, qui a diminué de 4,5 % en 2015, après avoir reculé de 1,4 % en 2014, sous l'effet de la chute des taux d'intérêt.

Hors charge des intérêts, les dépenses augmentent néanmoins de 1,6 %, nettement plus vite que l'inflation, nulle en 2015, et les dépenses de fonctionnement progressent de 1,2 %, au même rythme qu'en 2014, bien que les rémunérations ralentissent (+ 1,0 % contre + 2,0 %). Cette année a notamment vu monter en charge le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), dont le coût a atteint 16,5 milliards d'euros (+ 6,3 milliards par rapport à 2014). Hors crédits d'impôt, la dépense publique ne croît « que » de 0,9 %.

Gage à l'Union européenne

Ces chiffres vont donner des arguments au gouvernement français, qui tente de convaincre ses partenaires européens de sa détermination à tenir ses engagements de réduction du déficit, après avoir obtenu un délai supplémentaire de deux ans pour le ramener sous la barre des 3 % en 2017. Beaucoup considéraient que passer de 3,9 % en 2014 (avant la réévaluation de ce chiffre à 4 %) à 3,8 %, comme le prévoyait la loi de finances initiale, ne constituait qu'une maigre progression et que, à ce rythme-là, les 3 % n'étaient pas près d'être atteints. A fortiori à l'approche de l'élection présidentielle, où le gouvernement peut être tenté de desserrer les cordons de la bourse et de ne plus faire de la maîtrise du déficit un objectif prioritaire.

En passant de 4 % à 3,5 % de déficit public, l'effort est plus significatif et cela change singulièrement la nature de la discussion avec Bruxelles. L'objectif de 3,3 % fixé dans la loi de finances pour 2016 – alors que les recommandations de la Commission, elles, tablent sur 3,4 % – apparaît largement à portée. « *C'est la première fois depuis longtemps que la France, non seulement atteint les objectifs qu'elle s'était fixés mais, même, les améliore*, souligne M. Sapin. *Pour 2016 et 2017, ce sont des chiffres qui crédibilisent la position de la France.* »

Le gouvernement ne cesse de répéter, *urbi et orbi*, que toutes les dépenses nouvelles annoncées pour 2016, comme le plan pour l'emploi et la formation, les aides aux agriculteurs, la revalorisation des salaires des fonctionnaires ou l'extension de la garantie jeunes, évaluées à près de 3 milliards d'euros pour la seule année en cours, sans compter l'éventualité d'un geste en faveur des collectivités territoriales – même si, à ce stade, aucune décision n'est prise sur ce point –, seront financées par des économies supplémentaires. « *Nous n'ouvrons pas les vannes*, se défend M. Sapin. *Nous répondons à des besoins légitimes, sans remettre en cause les objectifs de réduction du déficit.* »

C'est ce que le premier ministre, Manuel Valls, a encore redit à Bruxelles, mercredi 23 mars, lors de sa rencontre avec le collège des commissaires européens présidé par Jean-Claude Juncker. Sa parole prend un peu plus de crédit avec les résultats qui viennent d'être publiés et qui seront notifiés à la Commission européenne. Celle-ci devrait en tenir compte dans son appréciation de la politique budgétaire de la France.

La France devrait repasser sous la barre des 3% de déficit en 2017

Libération – 09/11/2016 – Par AFP

La Commission européenne a estimé mercredi dans ses prévisions macroéconomiques pour la zone euro que la France devrait bel et bien repasser sous la barre des 3% de déficit public en 2017, conformément à l'engagement pris par le gouvernement.

Selon la Commission, qui anticipe une croissance de 1,4 % en France pour 2017, contre 1,3 % en 2016, le déficit public français devrait s'établir à 2,9 % du produit intérieur brut (PIB) l'an prochain, après 3,3 % cette année.

Ce chiffre est légèrement supérieur à la prévision du gouvernement (2,7 %), mais néanmoins en ligne avec son engagement de ramener son déficit public sous la barre des 3 %, pour la première fois depuis 2007.

« L'effort d'assainissement des finances publiques réalisé sur le quinquennat permettra à la France de sortir de la procédure pour déficit excessif, à laquelle elle est soumise depuis 2009 », s'est félicité le ministre de l'Economie et des Finances Michel Sapin, dans un communiqué.

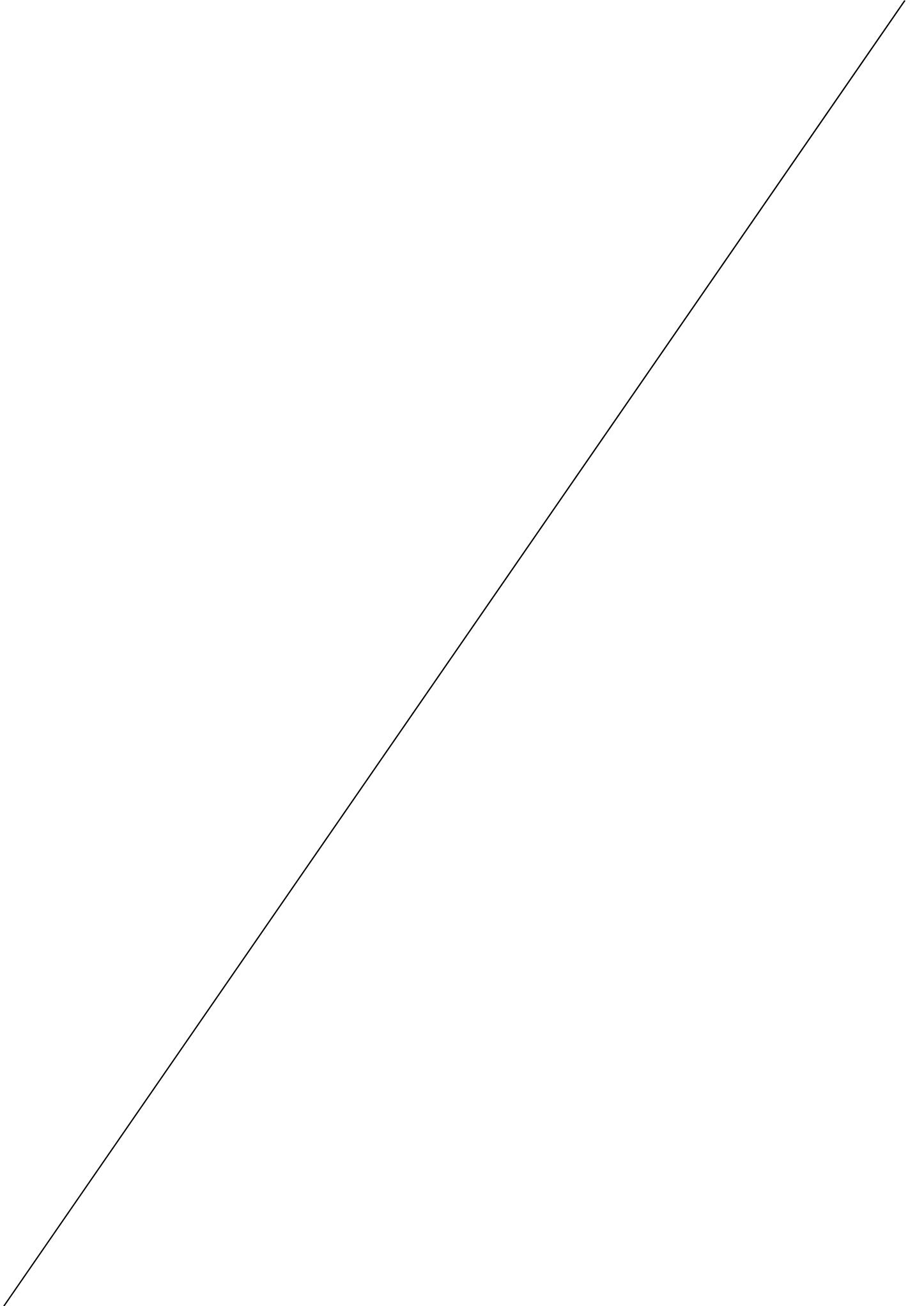
Selon lui, « le léger écart entre la prévision de déficit 2017 du gouvernement et celle de la Commission s'explique par un scénario de croissance moins dynamique » et « par l'absence d'économies retenues sur le régime d'assurance chômage, faute d'accord à ce stade » dans les négociations Unedic.

D'après la Commission européenne, le déficit public français devrait néanmoins repartir légèrement à la hausse en 2018, à 3,1 % du PIB. Et ce, malgré une croissance économique qui s'améliorerait légèrement, à 1,7 %.

Cette prévision est établie « à politique inchangée », a toutefois observé Michel Sapin, en soulignant que, même « en l'absence d'économies dans la durée, le déficit resterait proche de 3 % ».

Cela fait taire les « critiques selon lesquelles le projet de loi des finances pour 2017 recèlerait des bombes à retardement pour l'année suivante », a-t-il ajouté.

Les prévisions macroéconomiques pour 2017 ont été vivement critiquées par l'opposition, qui l'a accusé d'avoir glissé des « grenades dégoupillées » dans le budget. Le Haut conseil pour les finances publiques (HCFP), organe indépendant chargé d'évaluer les prévisions du gouvernement, a pour sa part jugé « incertain » le retour du déficit sous la barre des 3 %.



2017: pourquoi droite et gauche ont déjà fait une croix sur les 3 % de déficit

L'Express – 14/10/2016 – Par Julie Thoin-Bousquie

Les candidats à la primaire à droite mettent en avant l'héritage dégradé de la gauche et la nécessité d'une rallonge sur les 3 % de déficit public pour relancer le pays en cas de victoire. Mais le débat agite également la gauche.

Avril 2012 : Nicolas Sarkozy promet de faire voter une « règle d'or » sur l'équilibre des finances publiques avant la fin de l'année s'il est réélu. Le futur ancien président compte même la soumettre à référendum si le Sénat s'y oppose. Dans son camp, la lutte contre le laxisme budgétaire est acquise, afin d'en finir avec un « Etat en faillite », selon l'expression consacrée de son Premier ministre d'alors, lui aussi candidat à la magistrature suprême en 2017, François Fillon.

Automne 2016 : changement radical de cap. Interrogé jeudi sur la règle des 3 % de déficit fixée par le traité de Maastricht, à l'occasion du premier débat de la primaire à droite, Nicolas Sarkozy s'empare: « Est-ce que c'est le problème de la France? Non ». Lui qui avait affirmé dans *Le Monde* en 2015 que « nos déficits et notre dette publique remettent en cause notre indépendance », envisage désormais un chiffre « plutôt autour de 4 % » en 2017, d'après son soutien Eric Woerth. Pour les 3 %, il faudra repasser plus tard. Vers 2020 par exemple.

Et il n'est pas le seul. A un mois de la primaire à droite, les ténors LR ont presque tous abandonné l'idée de passer sous la barre des 3 % du PIB en 2017. Chez François Fillon, on estime que le chiffre réel atteindra même les 4,7 % l'année prochaine. Seul Alain Juppé se montre un peu plus optimiste et table sur un rétablissement à 3 %... en 2018. « Un sacré virage » au regard des engagements passés de la droite en la matière, constate *Le Monde*.

La faute à François Hollande

C'est que les candidats LR ont un bouc émissaire tout trouvé. S'il est impossible à leurs yeux de renouer avec les engagements de Maastricht, c'est à cause de François Hollande et de son héritage. Pour François Fillon, les « tête-à-queue » et autres mesures à « visée électoraliste » de l'exécutif actuel coûteraient l'an prochain à la France de 15 à 20 milliards d'euros, rapporte *Le Monde*. Interrogé par *Les Echos*, le président LR de la commission des finances à l'Assemblée, Gilles Carrez, chiffre à 4 % le déficit en 2017. En cause, de « nouvelles annonces toutes les semaines ».

En mettant l'accent sur l'héritage de la gauche, les candidats de droite s'exonèrent et préparent l'air de rien le terrain pour les mesures phares de leurs programmes respectifs. Baisse de charges, réductions d'impôts, coupes dans les dépenses publiques avec un soin particulier accordé aux fonctionnaires... Tous ces dispositifs devraient largement alourdir le budget de l'Etat.

C'est pour la bonne cause puisque c'est pour relancer une économie moribonde, plaident les aspirants présidents de droite. « La vision commune de nos candidats, c'est que le pays est actuellement asphyxié par les impôts et qu'il faut redonner de l'air pour faire repartir l'économie. Quitte, effectivement, à accepter un dérapage provisoire des comptes », confirme à *La Croix* un spécialiste des questions budgétaires au sein du parti des Républicains.

Un creusement qui « fait sens économiquement »

Un argument qui devrait permettre aux partisans du « pas 3 % en 2017 » de négocier une (énième) rallonge avec la Commission européenne. « L'idée d'un creusement temporaire de nos déficits en début de quinquennat fait sens économiquement parlant », défend ainsi Gilles Carrez auprès des *Echos*.

« Pour Bruxelles comme pour nos partenaires européens et pour les porteurs de dette française, ce qui compte, c'est que l'on s'attaque à la cause structurelle des déficits » juge de son côté Nicolas Sarkozy, toujours aux *Echos*. L'ancien président, s'il est réélu, se dit même prêt à aller négocier dès le lendemain de l'élection avec la Commission européenne. « J'ai une grande habitude des discussions avec nos partenaires. Je sais ce qui compte pour eux, ce sont les actes et leur mise en œuvre », confie-t-il avec confiance.

Pas question de respecter les 3 % pour Montebourg

A gauche également, la question de l'orthodoxie budgétaire agite les débats. « Les traités de Maastricht et de Lisbonne ont enlisé la zone euro dans la crise et l'ont enfermée dans des règles absurdes, obsolètes et suicidaires », a ainsi affirmé Arnaud Montebourg à la mi-août, au moment de l'officialisation de sa candidature à la présidentielle. Pas question de respecter donc la règle des 3 % de déficit pour le candidat, qui appelle à la « fin des règles fixant l'austérité ».

Le gouvernement maintient de son côté ses perspectives pour 2017 : le déficit sera bien ramené sous la barre des 3 %. Mais entre une croissance qui pourrait ne pas être à la hauteur des attentes et quelques cadeaux de fin de mandat - en particulier la baisse de l'impôt sur le revenu - le déficit pourrait être plus important que prévu. Manuel Valls a d'ailleurs pris le soin en août de plaider en faveur d'un « assouplissement des règles du pacte de stabilité ».

Message bien reçu par la Commission européenne. En septembre, Pierre Moscovici a reconnu l'existence d'un « débat légitime autour de ces règles », rapporte *Le Monde*. Mais si Bruxelles est prête à laisser vivre le débat d'idées, le même commissaire français a rappelé cette semaine que « les règles valent pour tout le monde ». Un avertissement pour les candidats de tous bords et la promesse de lendemains compliqués.